



C/37/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 août 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente septième session ordinaire
Genève, 23 octobre 2003

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 2002

(trente-quatrième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres

1. Au 31 décembre 2002, l'Union comptait 52 membres. Les États ci-après ont adhéré à l'Union en 2002 :

a) Le 30 juillet 2002, la Lettonie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de la Lettonie le 30 août 2002.

b) Le 5 décembre 2002, le Bélarus a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard du Bélarus le 5 janvier 2003.

2. Les États membres de l'Union ci-après ont adhéré à l'Acte de 1991 :

a) Le 24 octobre 2002, la République tchèque a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention, qui est entré en vigueur à l'égard de la République tchèque le 24 novembre 2002.

b) Le 1^{er} décembre 2002, la Hongrie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention, qui est entré en vigueur à l'égard de la Hongrie le 1^{er} janvier 2003.

3. Les 52 États membres de l'Union sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bélarus, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay. L'état détaillé des adhésions à l'Union au 31 décembre 2002 est donné à l'annexe I.

Situation par rapport aux différents actes de la Convention

4. Au 31 décembre 2001, la situation se présentait comme suit :

- a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972;
- b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 29 États;
- c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 19 États.

5. Outre les adhésions du Bélarus et de la Lettonie mentionnées ci-dessus, la République tchèque et la Hongrie, qui ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1991, sont respectivement liées par cet acte depuis le 24 novembre 2002 et depuis le 1^{er} janvier 2003.

6. Au 31 décembre 2002, la situation des États membres par rapport aux différents actes de la Convention se présentait donc comme suit :

a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972 : Belgique et Espagne;

b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 27 États : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, France, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 23 États : Allemagne, Australie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, États Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Israël, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni.

7. L'article 30.2) de l'Acte de 1991 prévoit ce qui suit :

“2) [*Conformité de la législation*] Il est entendu qu'au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de la présente Convention.”

8. En 2002, à la connaissance du Bureau de l'Union, l'Ukraine a adopté une loi à l'effet d'adapter son système de protection à l'Acte de 1991. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. La plupart des autres États membres de l'Union ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou élaboré des projets de loi.

9. Le tableau reproduit dans l'annexe I du présent rapport résume la situation des États, au 31 décembre 2002, au regard des différents actes de la Convention.

Futurs membres

10. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "[T]out État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention".

11. Le Conseil de l'Union ayant décidé à sa quatorzième session extraordinaire, le 29 avril 1997, et à sa trente-troisième session ordinaire, le 20 octobre 1999, d'accepter, sous certaines conditions, un instrument d'adhésion de l'Inde à l'Acte de 1978 après l'entrée en vigueur (le 24 avril 1998) de l'Acte de 1991, l'Inde, par une lettre du 11 juin 2002, a présenté une demande qui a fait l'objet d'un examen préliminaire par le Comité consultatif à sa soixante-quatrième session, le 23 octobre 2002.

12. Le Comité consultatif a constaté que, pour se prononcer sur la conformité avec l'Acte de 1978 de la Convention, il devrait disposer de plus amples précisions sur la loi de l'Inde relative à la protection des variétés végétales et aux droits des agriculteurs ainsi que sur son règlement d'application.

13. Avant décembre 2002, les 16 États ci-après, ainsi que la Communauté européenne (CE) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), avaient engagé la procédure d'adhésion à l'UPOV : Azerbaïdjan, Costa Rica, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Honduras, Inde, Kazakhstan, Lituanie, Maroc, Tadjikistan, Tunisie, Venezuela, Yougoslavie (dorénavant Serbie-et-Monténégro) et Zimbabwe. L'OAPI et ses États membres seront en mesure d'adhérer à l'Acte de 1991 lorsque l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé, entré en vigueur le 28 février 2002, produira tous ses effets.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

14. Le Conseil a tenu sa dix-neuvième session extraordinaire le 19 avril 2002 sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a prorogé le contrat du secrétaire général adjoint. Il a adopté le document C(Extr.)/19/2 "Les notions d'obtenteur et de notoriété dans le système de protection des variétés végétales fondé sur la Convention UPOV" en tant que document de position de l'UPOV ainsi que le texte révisé de l'"Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" sous la cote TG/1/3.

15. Le Conseil a tenu sa trente-sixième session ordinaire le 24 octobre 2002, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Des observateurs de 10 États non membres¹ et de huit organisations internationales² ont assisté à la session. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) était aussi représentée.

16. Lors de cette session, le Conseil a pris les principales décisions suivantes :

a) il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 2001 et a pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2002;

b) il a approuvé le rapport du secrétaire général sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 2001;

c) il a pris note du rapport du vérificateur des comptes – exercice biennal 2000-2001;

d) il a pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et a approuvé leurs plans de travail;

e) il a approuvé le calendrier des réunions pour 2003;

f) il a élu, pour un mandat de trois ans qui expirera à la fin de la trente-neuvième session ordinaire du Conseil :

i) M. Carlos Gómez-Etchebarne (Uruguay), président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

ii) M. Uwe Meyer (Allemagne), président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur;

iii) M. Erik Schulte (Allemagne), président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières;

iv) M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers;

v) M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères;

vi) M. Gerhard Deneken (Danemark), président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

g) Il a pris note des documents et des rapports verbaux que les membres et les observateurs ont présentés sur la situation dans les domaines législatif, administratif et technique en ce qui concerne la protection des obtentions végétales.

¹ Algérie, Bélarus, Cuba, Égypte, Grèce, Philippines, Yougoslavie (désormais Serbie-et-Monténégro), Thaïlande, Tunisie et Turquie.

² Association internationale d'essais des semences (ISTA), Communauté européenne (CE), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), European Seed Association (ESA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Semillas* (FELAS), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Comité consultatif

17. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-troisième session le 19 avril 2002, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Le Comité a examiné les éléments nouveaux au Conseil des ADPIC de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC ainsi que les évolutions dans le domaine de la biodiversité, des ressources phytogénétiques et de la protection des obtentions végétales. Il a décidé d'utiliser le texte, une fois modifié, de l'annexe du document CC/63/3 Add. pour exposer la position de l'UPOV sur l'accès aux ressources phytogénétiques et sur le partage des avantages ainsi que sur la divulgation des pays d'origine ou de l'origine géographique des ressources génétiques.

18. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-quatrième session le 23 octobre 2002, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Le Comité a procédé à l'examen préliminaire de la conformité de la loi de l'Inde relative à la protection des variétés végétales et aux droits des agriculteurs avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV. Il a examiné la situation financière de l'Union et pris connaissance d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant une étude des conséquences des droits d'obtenteur. Il a pris note d'un rapport relatif à l'organisation d'un colloque OMPI-UPOV sur la coexistence des brevets et des droits d'obtenteur dans la promotion des innovations biotechnologiques qui allait se tenir le 25 octobre 2002. Il a également examiné les évolutions récentes survenues dans le domaine de la biodiversité, des ressources phytogénétiques et de la protection des obtentions végétales et il a entendu des exposés présentés par des fonctionnaires du Bureau de l'Union en ce qui concerne les faits nouveaux intervenus à l'échelle régionale dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

19. S'agissant des travaux du Comité administratif et juridique et du Comité technique, on se reportera aux documents C/36/9 et C/36/10. La vingtième session du Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a eu lieu à Texcoco (Mexique) du 17 au 20 juin 2002. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-sixième session à Tsukuba (Japon) du 9 au 13 septembre 2002. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente et unième session à Rio de Janeiro (Brésil) du 23 au 27 septembre 2002. La trente-cinquième session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) s'est tenue à Quito (Équateur) du 18 au 22 novembre 2002. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-troisième session à San Carlos de Bariloche (Argentine) du 25 au 29 novembre 2002. Un sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires relatif aux champignons, créé par le Comité technique, a tenu sa première réunion à l'occasion de la trente-sixième session du TWV. Les sous-groupes ad hoc sur les techniques moléculaires relatifs à la canne à sucre et au soja se sont réunis à l'occasion de la trente et unième session du TWA.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

20. Du 18 février au 1^{er} mars, l'UPOV a animé quatre ateliers nationaux en Inde (New Delhi, Cuttak, Hyderabad et Pune). Cette mission de l'UPOV, à laquelle ont participé deux fonctionnaires du Bureau et deux experts (d'Allemagne et de Nouvelle-Zélande) en tant qu'intervenants, a été effectuée à la demande et avec un cofinancement du Gouvernement de l'Inde, après la promulgation par le Parlement de la loi relative à la protection des obtentions végétales et aux droits des agriculteurs. L'objectif était de faire connaître aux responsables indiens les aspects techniques de la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Les quatre ateliers ont connu un grand succès (environ 350 responsables travaillant dans le domaine de la sélection des variétés végétales y ont participé).

21. Les 26 et 27 février, l'UPOV a participé à un colloque de l'Association des agriculteurs allemands (DBV) intitulé "L'avenir de la biotechnologie en Allemagne". L'UPOV a présenté à cette occasion un exposé intitulé "La protection des obtentions végétales entre droits des agriculteurs et brevets". Quelque 200 participants, agriculteurs, consommateurs, scientifiques, administrateurs et hommes politiques, ont participé à ce colloque. Des points de vue très divergents sur la situation actuelle et les évolutions futures du génie génétique dans le domaine de l'agriculture ont été exprimés.

22. Du 27 au 29 mars, l'UPOV a participé au deuxième congrès annuel de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) et a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Le congrès de l'AFSTA est la réunion annuelle la plus importante dans le secteur des semences et des obtentions végétales en Afrique. Compte tenu de la demande d'informations sur les principes de base et les effets de la protection des obtentions végétales en Afrique, la présence de quelque 100 responsables de compagnies semencières et organismes gouvernementaux a été l'occasion de promouvoir la protection des obtentions végétales en Afrique.

23. Du 8 au 10 avril, l'UPOV a participé à un colloque régional consacré à la propriété intellectuelle et à la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels à Abidjan (Côte d'Ivoire). Ce colloque était organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'UPOV a présenté la protection des obtentions végétales prévue par la Convention UPOV et a expliqué sa position sur l'accès aux ressources phylogénétiques et sur le partage des avantages. L'UPOV a aussi précisé ses vues en ce qui concerne le projet de loi type africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et la réglementation de l'accès aux ressources biologiques (ci-après dénommée "loi type africaine"). Quelque 80 personnes étaient présentes.

24. Le 15 avril, l'UPOV a participé à la réunion de mise au point et de planification de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) à Bouaké (Côte d'Ivoire). L'UPOV a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV, traitant notamment de l'Accord de Bangui révisé, et a commenté le projet de loi type africaine. Cet exposé a suscité un vif intérêt dans les milieux des riziculteurs en Afrique de l'Ouest.

25. Du 8 au 10 mai, l'UPOV a participé à une réunion régionale sur la propriété intellectuelle et la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels, organisée par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement de la République de Zambie et l'Institut national de recherche scientifique et industrielle, à Lusaka. L'objectif de la réunion était de

renforcer la capacité des fonctionnaires, des communautés autochtones et locales et des autres parties prenantes des pays d'Afrique anglophone de participer effectivement au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI. La présentation de l'UPOV avait pour objet de sensibiliser les participants au rôle de la protection des obtentions végétales en tant qu'outil de développement économique dans l'intérêt de la société. L'UPOV a aussi commenté le projet de loi type africaine.

26. Les 9 et 10 mai, l'UPOV a participé à une consultation informelle sur le système mondial d'information en matière de ressources phylogénétiques prévu par le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui a eu lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome. Des représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), de l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et des fonctionnaires de la FAO étaient présents. L'UPOV a présenté les différentes bases de données gérées par le Bureau et a indiqué que la participation de l'UPOV dans le système mondial d'information dépendra largement de l'évolution de celui-ci en tant qu'outil d'appui à l'amélioration des plantes et au système UPOV de protection des obtentions végétales.

27. Le 13 mai, l'UPOV a participé à un séminaire d'information organisé par l'Office européen des brevets (OEB) à Munich (Allemagne), à l'intention d'une délégation d'experts des Philippines et de la Thaïlande. Le représentant de l'UPOV a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre du système de l'UPOV. Ce séminaire d'information était la première phase d'une mission d'experts, qui comprenait également la visite du *Bundessortenamt* de Hanovre (Allemagne) ainsi de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) à Angers (France).

28. Les 13 et 14 mai, l'UPOV a participé à une réunion d'experts sur la propriété intellectuelle et la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette réunion, qui a eu lieu au secrétariat de l'Union africaine*, était coorganisée par l'OMPI. L'objectif de la réunion était de faire la synthèse des positions exprimées lors de trois colloques régionaux qui ont eu lieu en mars 2002 : les États africains hispanophones et lusophones se sont réunis à São Luis do Maranhão (Brésil), les États africains anglophones se sont réunis à Lusaka (Zambie) et les États africains francophones à Abidjan. La contribution de l'UPOV portait sur les principes de la Convention UPOV et se référait au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'à la Convention sur la diversité biologique. Le groupe des pays africains a élaboré à cette occasion un document de travail, présenté à la troisième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI en juin 2002.

* Anciennement Organisation de l'Unité africaine (OUA)

29. Du 20 au 22 mai, l'UPOV et le Ministère des affaires juridiques de Trinité-et-Tobago ont organisé un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Le séminaire a réuni quelque cent personnes, parmi lesquelles des représentants des autorités locales et du secteur judiciaire, des chercheurs et des obtenteurs. Des représentants de Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque et Saint-Kitts-et-Névis étaient également présents. La réunion avait pour objectif de sensibiliser les utilisateurs potentiels du système de droit d'obtenteur aux avantages qu'ils peuvent en tirer et à les encourager à déposer une demande. Au cours des débats, les participants ont indiqué qu'ils avaient besoin d'être mieux informés sur le droit d'obtenteur, sur le rapport entre la Convention UPOV, la CDB et le traité de la FAO ainsi que sur les différences entre l'Acte de 1978 et l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

30. Les 10 et 11 juin, l'UPOV et l'Université de Colima, l'Université autonome de Nayarit, et l'Institut technologique de Tepic ont organisé à Tepic (Mexique) un atelier sur la propriété intellectuelle à l'intention des obtenteurs, axé sur la formation, la recherche, la commercialisation et la protection juridique. Y ont participé quelque 40 personnes, experts et professeurs des universités et des instituts de recherche agricole du Mexique. L'objectif était de communiquer des informations sur le droit d'obtenteur dans le cadre de la Convention UPOV et de sensibiliser les universités et les instituts scientifiques aux avantages de celui-ci.

31. Le 11 juin, un conférencier envoyé par l'UPOV a participé au sixième cours sur la protection des obtentions végétales organisé par l'institut Plant Research International (PRI) à Wageningen (Pays-Bas). Les participants étaient au nombre de 19, et l'UPOV a été invitée à intervenir le premier jour de ce séminaire de 11 jours pour présenter une introduction à la protection des obtentions végétales. La journée a été consacrée à des exposés suivis de sessions de questions et réponses et d'un exercice en groupe. Dans cet exercice en groupe, plusieurs études de cas ont été utilisées pour présenter différents systèmes d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS).

32. Les 12 et 13 juin, l'UPOV a participé à un séminaire national sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI, en coopération avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère de l'éducation et des sciences de l'Ukraine et avec le Gouvernement de la République autonome de Crimée. Ce séminaire a rassemblé 125 participants, représentants de l'administration, fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle ainsi que d'organes relevant de celui-ci, agents de brevet, obtenteurs, chercheurs en biotechnologie et autres scientifiques. Un exposé présenté par l'UPOV a retenu l'attention dans la mesure où, en vertu de la législation ukrainienne sur la protection des obtentions végétales, l'office des brevets était chargé d'octroyer les droits d'obtenteur sur la base des résultats des essais effectués par la Commission d'État chargée de l'examen des variétés végétales.

33. Le 14 juin, l'UPOV et les services d'État ukrainiens de protection des droits d'obtenteur (anciennement Commission d'État chargée de l'examen des variétés végétales) ont organisé un atelier national sur la protection des obtentions végétales qui a eu lieu dans la salle de conférences des services d'État de protection des droits d'obtenteur à Kiev. Cet atelier a rassemblé quelque 60 participants dont des représentants de l'administration, des fonctionnaires de ces services, des obtenteurs et des scientifiques. Les exposés présentés par l'UPOV ont suscité un grand intérêt et ont amélioré la compréhension des principes de base de la Convention UPOV et des méthodes d'examen technique des variétés végétales. L'UPOV a été informée qu'une loi portant modification de la loi relative à la protection des

droits liés aux variétés végétales en Ukraine avait été adoptée par le Parlement et entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2002. L'Ukraine serait alors en mesure de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

34. Le 30 juin, l'UPOV a participé à une réunion organisée par l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU/IAS), sur le thème suivant : "Vers de bonnes pratiques de biosécurité : sensibilisation et renforcement des capacités en matière d'accès aux ressources génétiques, de partage des avantages et de biosécurité dans les pays d'Asie centrale et en Mongolie". L'UPOV a présenté à cette occasion un exposé intitulé "La protection des obtentions végétales, un outil efficace de développement". C'était la première fois que l'UPOV présentait la protection des obtentions végétales en Mongolie. Des fonctionnaires du Gouvernement de Mongolie ont dit souhaiter collaborer avec l'UPOV.

35. Du 1^{er} au 3 juillet, l'UPOV a participé au XVIII^e séminaire pan-américain sur les semences, dont le thème était : "Variétés transgénétiques : l'avenir", à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie). Environ 400 participants représentaient les semenciers du secteur privé et des administrations de pays d'Amérique latine. L'UPOV a présenté un exposé sur le respect des droits des obtenteurs dans le cadre de la Convention UPOV.

36. Du 1^{er} au 5 juillet, l'UPOV a participé à un séminaire international sur le thème : "L'examen des variétés céréalières du point de vue de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" au Centre d'examen des variétés d'Egoryevsk, dans la région de Moscou. Ce séminaire était organisé par la Commission d'État de la Fédération de Russie pour la sélection, l'examen et la protection des obtentions végétales, à la demande du Bureau international des centres d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) du Kazakhstan, avec l'appui de l'organisme *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ). Quelque 25 participants, fonctionnaires nationaux, obtenteurs et représentants des différents bureaux de protection des obtentions végétales du Kazakhstan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan étaient présents. Ce séminaire a constitué une étape importante sur la voie de l'adhésion de ces trois États d'Asie centrale à la Convention UPOV.

37. Du 2 au 5 juillet, l'UPOV a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des forêts de la République de Corée, la troisième réunion technique régionale asiatique pour la protection des obtentions végétales à Séoul (République de Corée). Ont participé à cette réunion 19 experts provenant de 13 pays asiatiques (Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République populaire démocratique lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam). Étaient également présents environ 70 participants venant de la République de Corée, cinq experts venant du Japon et deux intervenants venant respectivement de la Pologne et d'Espagne. La réunion a été l'occasion de présenter un tableau général de la protection des obtentions végétales dans la région Asie et Pacifique et a donné un aperçu du système de protection des obtentions végétales en République de Corée. La réunion a porté en particulier sur les principes d'examen technique des variétés candidates et sur la coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) des variétés végétales. L'attention des participants a été appelée particulièrement sur la révision des principes directeurs d'examen de l'UPOV en ce qui concerne le riz et le chou chinois.

38. Du 8 au 10 juillet, l'UPOV, en coopération avec le Ministère de l'agriculture, du sucre et du réaménagement des terres de Fidji, a organisé un séminaire national à Suva (Fidji). Un représentant de la Nouvelle-Zélande y a participé en tant qu'intervenant. Quelque 30 personnes étaient présentes, notamment des fonctionnaires nationaux, des chercheurs, des

obtenteurs ainsi qu'un représentant du Fonds mondial pour la nature (WWF). Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique étaient également représentés. Les participants ont manifesté un vif intérêt pour la protection des obtentions végétales. L'importance de la coopération régionale a été soulignée. La visite des fonctionnaires de l'UPOV à Fidji a été l'occasion de rencontrer M. Jimmy Rogers, directeur général adjoint du Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Il a été reconnu que tous les États membres de la communauté devraient chercher un terrain d'entente en vue de l'introduction de la protection des obtentions végétales. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique informera les autres membres de la communauté des enseignements tirés du séminaire à Fidji.

39. Les 10 et 11 septembre, l'UPOV et le Centre d'examen, de protection et de contrôle de qualité des semences des nouvelles sélections de République d'Arménie ont organisé un séminaire national sur la protection des obtentions végétales et les droits des obtenteurs dans le cadre de la Convention UPOV à Erevan (Arménie). Quarante-cinq participants représentant des organismes gouvernementaux, le Centre d'examen, de protection et de contrôle de qualité des semences des nouvelles sélections, des obtenteurs, des scientifiques, la Fondation technologique d'Arménie, l'Union européenne et le Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique étaient présents. Le président de la Commission de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des sélections a participé au nom de l'UPOV. Ce séminaire a été l'occasion de sensibiliser les participants à la protection des obtentions végétales et de poursuivre l'élaboration en Arménie d'une législation en matière de protection des obtentions végétales, en vue de l'adhésion du pays à la Convention UPOV. Le Centre d'examen, de protection et de contrôle de qualité des semences des nouvelles sélections de l'Arménie et la Commission de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des sélections ont convenu d'un programme de formation des experts arméniens pour l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (examen DHS).

40. Les 13 et 14 septembre, l'UPOV et l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan, en coopération avec la Commission agro-industrielle du Parlement de la République d'Ouzbékistan, ont organisé un séminaire national sur la protection des obtentions végétales et les droits des obtenteurs dans le cadre de la Convention UPOV à Tachkent (Ouzbékistan). Quelque 45 participants, représentants de la Commission agro-industrielle du Parlement de la République d'Ouzbékistan, des organismes gouvernementaux, de l'Office des brevets, du Comité d'État pour l'examen des variétés végétales, ainsi qu'obtenteurs et scientifiques, étaient présents. Le président de la Commission de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des sélections a présenté un exposé au nom de l'UPOV. Le séminaire a permis de faire mieux comprendre les principes de base de la Convention UPOV au sein de l'Office des brevets et du Comité d'État pour l'examen des variétés végétales, qui s'occupent respectivement de l'octroi des droits d'obteneur et de l'examen DHS. La loi révisée sur la protection des obtentions végétales, récemment adoptée par le Parlement, a été présentée et sera prochainement envoyée au Conseil de l'UPOV pour avis sur sa conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

41. Le 17 septembre, l'UPOV a participé à une réunion du "Groupe de travail élargi de l'Office communautaire des variétés végétales sur les dénominations variétales" à Angers (France). L'objectif était de faciliter la coordination de l'examen en cours des recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales.

42. Les 1^{er} et 2 octobre s'est tenu au Guatemala, organisé par l'UPOV en coopération le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA) et l'Agence des États-Unis

d'Amérique pour le développement international (USAID), un séminaire sur la protection des formes de la vie. Y ont participé quelque 30 fonctionnaires gouvernementaux du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires nationaux du Guatemala ainsi que par des intervenants représentant le SIECA, l'USAID, l'Office des brevets des États-Unis d'Amérique, l'UPOV, les services de protection des obtentions végétales de l'Argentine et du Mexique, l'Université du Costa Rica, l'Université du Michigan et, enfin, la Direction de l'enregistrement de la propriété industrielle du Nicaragua.

43. Du 1^{er} au 4 octobre a eu lieu à Phnom Penh (Cambodge) un séminaire national d'information sur la protection des obtentions végétales organisé par l'UPOV, en coopération avec le Gouvernement du Royaume du Cambodge et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Ce séminaire a été suivi par une réunion consultative avec des fonctionnaires de l'Office de propriété industrielle, qui relève du Département des techniques industrielles du Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie du Cambodge. Environ 30 fonctionnaires du Gouvernement du Royaume du Cambodge ont participé à ce séminaire dont l'ouverture a été prononcée par M. Suy Sem, Ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie. La mission a permis de jeter les bases d'une réflexion au sein du Gouvernement du Royaume du Cambodge sur une approche judicieuse de la protection des obtentions végétales et sur les avis supplémentaires à solliciter auprès du Bureau de l'Union.

44. Du 9 au 11 octobre, l'UPOV a participé à la première réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui assume les fonctions de comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé "traité international"). Environ 280 participants provenant de 103 pays, de 10 organisations intergouvernementales, de 10 organisations non gouvernementales et de trois centres internationaux de recherche agronomique étaient présents. Le comité intérimaire a pris des décisions sur des questions d'ordre administratif et a adopté le mandat d'un Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel prévu à l'article 12.4) du traité international. Il a été décidé d'inviter l'UPOV à envoyer un représentant en vue d'une assistance technique.

45. Du 14 au 18 octobre, l'UPOV a participé à la neuvième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommée la "commission") à Rome (Italie). Quelque 290 participants provenant de 103 pays ainsi que d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales étaient présents. S'agissant des ressources phytogénétiques, la commission a examiné la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial, l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde ainsi que les éléments d'un accord de transfert de matériel qui serait destiné à s'appliquer aux ressources phytogénétiques détenues en fiducie par les centres internationaux de recherche agronomique et qui couvrirait le matériel phytogénétique acquis avant l'entrée en vigueur du traité international.

46. Du 5 au 7 novembre, l'UPOV a participé à l'atelier sous-régional sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la promotion de l'innovation et du transfert de technologie dans le domaine de l'agriculture et de la protection alimentaire en Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Abuja (Nigéria). L'atelier était organisé par le Centre régional africain de la technologie (CRAT), en coopération avec l'OMPI et avec le concours financier du Fonds international de développement agricole et avec l'aide de plusieurs autres

organisations intergouvernementales. L'une des six séances était consacrée à la protection des obtentions végétales. Une trentaine de hauts fonctionnaires représentant sept États de l'Afrique de l'Ouest et neuf organisations y ont participé.

47. Le 7 novembre, l'UPOV a participé à la réunion du Comité de la propriété intellectuelle qui s'est tenu à Königswinter aux environs de Bonn (Allemagne) à l'initiative de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

48. Les 12 et 13 novembre, l'UPOV a participé à la réunion des services d'examen de l'OCVV à Angers (France).

49. Du 16 au 23 novembre, l'UPOV a participé au congrès Asian Seed 2002 organisée à Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam) par l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA). Quelque 400 participants étaient enregistrés. Vingt et une entreprises et d'autres organismes, y compris l'UPOV, occupaient un stand d'exposition et 37 entreprises semencières étaient représentées dans la Salle des transactions. L'ouverture du congrès a été prononcée par M. Bui Ba Bong, Ministre adjoint de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam. L'UPOV a présenté des exposés au cours de la réunion du Comité permanent de l'APSA sur les droits de propriété intellectuelle et a présidé une séance plénière qui visait à faire le point des questions relatives à la protection des obtentions végétales dans la région Asie et Pacifique. En marge du congrès, des entretiens ont eu lieu avec M. Bui Ba Bong.

50. Les 20 et 21 novembre s'est tenu un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Le séminaire a réuni environ 90 participants dont des fonctionnaires du Viet Nam, des chercheurs de centres nationaux de recherche, des conseils en brevet et des obtenteurs provenant d'entreprises semencières. M. Bui Ba Bong, Ministre adjoint de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, a prononcé l'ouverture du séminaire dont les séances ont été présidées par d'éminents agronomes vietnamiens.

51. Les 17 et 18 décembre s'est tenu à Khartoum (République du Soudan) un séminaire national sur la propriété intellectuelle dans le domaine de l'agriculture, organisé par l'UPOV en coopération avec l'Organisation arabe de développement agricole (OADA). Y ont participé quelque 50 personnes qui représentaient l'organisme de coopération soudanais en matière de recherche agricole, la magistrature, le Ministère de l'agriculture et des forêts, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'industrie, le Ministère de la justice, le Ministère des sciences et de la technique, ainsi que des universités et des associations professionnelles. Le séminaire a apporté une contribution majeure aux travaux en cours sur l'application des droits de propriété intellectuelle au Soudan. À Khartoum, les représentants de l'UPOV ont été reçus par les ministres de la justice et de l'agriculture et par le directeur général de l'OADA.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

52. Une grande partie des activités de l'Union, et en particulier du Bureau, a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la Convention pour les membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union ayant l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le

Bureau a présenté des observations écrites ou orales, a effectué des visites auprès des administrations nationales ou a reçu des représentants des États concernés afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Bahreïn, Cambodge, Chine, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Fidji, Inde, Indonésie, Lettonie, Liban, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Roumanie, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam et Yougoslavie (dorénavant Serbie-et-Monténégro).

53. Le Bureau a entretenu des rapports étroits avec l'OCVV et l'OCDE et a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le débat en cours sur la diversité biologique, les ressources phylogénétiques et les savoirs traditionnels ainsi que l'examen du projet de loi type africaine ont particulièrement retenu l'attention. Le Bureau a participé à l'examen de ces questions avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CGRAA), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), le Secrétariat de la communauté du Pacifique, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, l'Union africaine, l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) et le Conseil des ADPIC de l'OMC.

54. Le Bureau de l'Union a fourni des explications sur les dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

55. Le Bureau de l'Union a rencontré régulièrement des associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA), la European Seed Association (ESA), la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) et l'Association internationale d'essais des semences (ISTA).

56. Le Bureau de l'Union a tenu des réunions avec d'autres organisations non gouvernementales afin d'expliquer les principales caractéristiques de la Convention UPOV.

V. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'UPOV EN 2002

57. On trouvera dans l'annexe II du présent document un aperçu des principaux résultats obtenus par l'UPOV en 2002 dans le cadre des travaux du Conseil, de ses organes subsidiaires et du Bureau de l'Union.

VI. PUBLICATIONS

58. Le Bureau de l'Union a publié :

- a) deux numéros de "Plant Variety Protection," Gazette et Newsletter de l'UPOV;

- b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe;
- c) six disques mis à jour de la série constituant la "Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales".

59. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

MEMBRES DE L'UNION

(31 décembre 2002)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/37/2
Annexe I, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -
Bésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -

C/37/2
Annexe I, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -

C/37/2
Annexe I, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -

C/37/2
Annexe I, page 5

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/37/2
Annexe I, page 6

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 52 membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'UPOV EN 2002
 (présentés selon la structure du
 Programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 – document C/35/4)

**Sous-programme UV.2 : Amélioration des services fournis aux Parties contractantes /
 Mise en place d'un système efficace de protection des obtentions végétales**

Dans les domaines juridique et administratif, ainsi que dans le domaine technique, l'Union a élaboré et adopté un nombre considérable de documents de base qui permettent de faire mieux comprendre les dispositions de la convention et de favoriser leur mise en œuvre de manière efficace et harmonisée à l'échelon international et, par conséquent, d'améliorer encore la qualité de la protection et d'en réduire le coût au niveau national ou régional. Ces documents sont notamment des conseils juridiques concernant des projets de législation, des notes d'information sur des questions techniques et juridiques, des directives techniques et de nouvelles méthodes d'examen des variétés.

1. Proposition au Conseil de l'UPOV ou à ses comités ou adoption par ces instances de directives administratives et juridiques concernant la mise en œuvre de la Convention UPOV

- Note d'information intitulée "La notion d'obtenteur et de notoriété" (document C(Extr.)/19/2) Rev., adoptée le 19 avril 2002
- Note d'information intitulée "Questions particulières concernant l'interface entre brevet et droit d'obtenteur" établie en vue de son adoption (document CAJ/46/2)
- Directives juridiques et administratives concernant l'utilisation du matériel fourni aux fins de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (documents CAJ/45/5-TC/38/14 et CAJ/46/4)
- Directives juridiques et administratives concernant la protection des variétés hybrides par la protection des lignées parentales (document CAJ/46/6)
- Directives juridiques et administratives sur la notion de "variété essentiellement dérivée" dans l'obtention de variétés ornementales (document CAJ/46/7)

2. Proposition au Conseil de l'UPOV ou à ses comités ou adoption par ces instances de principes directeurs techniques pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés

- "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales", adoptée par le Conseil sous la cote TG/1/3
- Les documents techniques d'accompagnement (documents TGP) sont en cours d'élaboration et d'adoption
- Recommandations relatives aux techniques moléculaires

3. Proposition au Conseil de l'UPOV ou adoption par celui-ci d'une politique relative à la publication des descriptions variétales

- Mise en œuvre du projet élaboré par le Comité administratif et juridique (CAJ). Approbation par le CAJ le 21 octobre 2002 du questionnaire sur la publication des descriptions variétales et diffusion aux parties intéressées.

4. Proposition au Conseil de l'UPOV ou adoption par celui-ci de principes directeurs actualisés de l'UPOV en ce qui concerne les dénominations variétales

- Deuxième et troisième réunions du Groupe de travail ad hoc sur les dénominations variétales en avril et octobre 2002 (élaboration du projet de notes explicatives relatives à l'article 20 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et débat sur ce projet au sein du groupe de travail en octobre 2002)

Sous-programme UV.3 : Extension du champ d'application de la protection des obtentions végétales

L'Union a aidé l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales conformément aux dispositions de la Convention UPOV. Elle a également fourni des conseils à des gouvernements, principalement de pays en développement et de pays en transition vers une économie de marché, en ce qui concerne l'adoption d'une législation pertinente.

1. Nombre de commentaires sur les lois et règlement d'application (y compris la procédure d'adhésion)

- 21 commentaires : Argentine, Australie (double système), Bélarus, Colombie, Égypte, Ghana, Lettonie, Lituanie, Maurice, Nicaragua, Pologne, République de Corée, Royaume de Bahreïn, Singapour, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Yémen, Yougoslavie (dorénavant Serbie-et-Monténégro), Zambie.

2. Proposition au Conseil ou adoption par cette instance du principe de la fourniture d'une formation et d'une assistance, par exemple au moyen de l'enseignement à distance

- Les travaux ont débuté (un premier projet existe). Élaboration de modules d'enseignement à distance. Débat avec l'Académie mondiale de l'OMPI sur la démarche à adopter.

2.1 Nombre d'activités de formation lancées/mises en œuvre

Activités de formation entreprises par le Bureau et mises en œuvre par les membres de l'Union :

- Formation des administrateurs de l'OAPI en France
- Formation d'experts cambodgiens et vietnamiens à l'Office fédéral des obtentions végétales à Hanovre (Allemagne)

Activités de formation organisées par l'UPOV :

- Atelier du TWC sur la gestion des données à Texcoco (Mexique)
- Séminaire national à Phnom Penh (Cambodge)
- Séminaire national à Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam)
- Séminaire de formation à Erevan (Arménie)
- Séminaire de formation à Kiev (Ukraine)
- Séminaire de formation à Tachkent (Ouzbékistan)
- Séminaire de formation à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago)
- Quatre séminaires itinérants à Cuttack, Hyderabad, New Delhi, Pune (Inde)
- Troisième réunion technique régionale pour l'Asie, à Séoul (République de Corée)
- Séminaire national à Suva (Fidji)
- Séminaire national à Khartoum (Soudan)
- Séances d'information lors de la session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CRGAA)
- Quatre réunions d'information tenues pendant le déjeuner au cours de la quatrième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI à Genève

L'UPOV a présenté des exposés :

- Lors d'une visite d'étude d'experts chinois à Genève
- Lors d'un atelier sur la biodiversité à Oulan-Bator (Mongolie)
- Lors d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tokyo
- Dans le cadre de la Société de techno-innovation pour l'agriculture, la sylviculture et les pêches à Tokyo
- Dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI à Genève (quatre cours)
- Lors d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales à Wageningen (Pays-Bas)
- Lors de séminaires sur l'amélioration des obtentions végétales au Kirghizistan, en Russie, au Tadjikistan et en Yougoslavie (dorénavant Serbie-et-Monténégro)
- Lors d'un atelier sur la propriété intellectuelle à l'Université de Colima (Mexique)
- Lors d'ateliers sur la biodiversité, l'amélioration des obtentions végétales, etc. organisés en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Nigéria, au Sénégal, en Zambie

3. Nombre de Parties contractantes additionnelles

- Trois pays sont devenus membres de l'Union (Biélorus, Lettonie et République de Corée)
- Deux membres de l'Union ont adhéré à l'Acte de 1991 (Hongrie et République tchèque)

<p><i>4.1 Nombre d'accords bilatéraux et régionaux sur la protection des obtentions végétales</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Accords de coopération en ce qui concerne l'examen des variétés : voir le document C/36/5. (Cinq membres ont fait part de leur intention de conclure d'autres accords.)
<p><i>4.2 Publication d'informations sur l'expérience acquise en matière d'examen DHS</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Expérience acquise en matière d'examen des variétés : voir le document TC/38/4 Rev. (Quatorze membres ont indiqué qu'ils ont acquis une expérience technique en ce qui concerne l'examen, au total, de 165 espèces supplémentaires.)
<p><i>5.1 Nombre de titres délivrés</i></p> <p>6951 en 2001 (les chiffres pour 2002 seront disponibles en octobre 2003)</p>
<p><i>5.2 Nombre de titres en vigueur</i></p> <p>46 623 en 2001 (les chiffres pour 2002 seront disponibles en octobre 2003)</p>

Sous-programme UV.4 : Relations extérieures

L'UPOV est maintenant mieux connue du public. Des organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Conseil de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) en particulier, la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Comité du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ont invité l'UPOV à apporter une contribution. Des associations professionnelles internationales ont intensifié leurs contacts avec l'UPOV. Des accords internationaux bilatéraux sur le commerce font mention de l'UPOV. Le rôle et les activités de l'UPOV sont mieux compris. L'image de marque de l'UPOV est meilleure, notamment grâce à l'amélioration de son site Web.

1. Nombre d'occasions où l'UPOV est invitée à participer à des réunions d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ou à y présenter des exposés

- Conseil des ADPIC (OMC), CDB, Comité intergouvernemental de l'OMPI, Comité du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, FAO, OCDE, Association internationale d'essais des semences (ISTA), Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI), Service consultatif central relevant du Service international pour la recherche agricole nationale (ISNAR), Commission de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, Colloque OMPI-UPOV sur la coexistence des brevets et du droit d'obteneur dans la promotion des innovations biotechnologiques
- Cinq invitations émanant d'associations internationales d'obteneurs

2. Intégration de dispositions conformes aux principes de l'UPOV dans les accords internationaux.

- Reconnaissance implicite des principes de l'UPOV par le Comité du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (partage des avantages; privilège de l'agriculteur)
- Mention de l'UPOV dans des accords commerciaux bilatéraux
- Prise en considération des dispositions de l'UPOV relatives aux dénominations variétales par la Commission pour la nomenclature de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) (Code INCP)

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RÉCAPITULATIF DES MISSIONS EN 2002

<u>Événement</u>	<u>Lieu et Date</u>	<u>Fonctionnaire de l'UPOV</u>
Colloque de l'Association des agriculteurs allemands intitulé "L'avenir de la biotechnologie en Allemagne"	Berlin (DE) février 2002	R. Jördens
Conférence sur le thème : "Comment les droits de propriété intellectuelle pourraient mieux servir les intérêts des pays en développement et des populations défavorisées" organisée par la Commission des droits de propriété intellectuelle	Londres (GB) février 2002	P. Button
Atelier national sur la protection des obtentions végétales	New Delhi (IN) février 2002	R. Jördens M. Tabata
Ateliers nationaux sur la protection des obtentions végétales	Cuttak, Hyderabad, Pune (IN) février 2002	M. Tabata
Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales	Angers (FR) mars 2002	R. Jördens
Congrès de 2002 de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA)	Dakar (SN) mars 2002	P. Senghor
Atelier régional OMPI/OAPI sur la propriété intellectuelle et la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore associés aux ressources génétiques	Abidjan (CI) avril 2002	P. Senghor
Atelier sur le réseau INGER-Afrique organisé par l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO)	Mbé (CI) avril 2002	P. Senghor
Réunion du Groupe d'experts de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels	Addis-Abeba (ET) mai 2002	P. Senghor
Séminaire régional sur la protection des obtentions végétales	Port-of-Spain (TT) mai 2002	R. Lavignolle
Congrès mondial de la semence 2002 (FIS/ASSINSEL)	Chicago (US) mai 2002	R. Jördens

<u>Événement</u>	<u>Lieu et Date</u>	<u>Fonctionnaire de l'UPOV</u>
Réunion sur la mise en œuvre d'un système mondial d'information en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au siège de la FAO	Rome (IT) mai 2002	R. Jördens
Commission d'étude déléguée par les Philippines et la Thaïlande à l'Office européen des brevets	Munich (DE) mai 2002	R. Jördens
Colloque sur la protection des obtentions végétales	Belgrade (YU) mai 2002	V. Derbenskiy
Conférence à l'occasion du V ^e atelier de formation d'enseignants en matière de propriété intellectuelle (<i>V. Taller de formación de profesores en materia de propiedad intelectual</i>)	Colima (MX) juin 2002	R. Lavignolle
Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)	Texcoco (MX) Juin 2002	R. Lavignolle
Atelier de l'UPOV sur la gestion des données	Texcoco (MX) juin 2002	R. Lavignolle
Réunion annuelle de l'OCDE des représentants des autorités nationales désignés	Santa Cruz (BO) juin 2002	R. Lavignolle
Conférence à l'occasion du sixième cours sur la protection des obtentions végétales organisé par le Centre de recherche variétale	Wageningen (NL) juin 2002	P. Button
Séminaire national sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle	Crimée (UA) juin 2002	R. Jördens
Atelier de l'UPOV	Kiev (UA) Juin 2002	R. Jördens V. Derbenskiy
Conférence à la Fédération latino-américaine des semences (FELAS) et au XVIII ^e séminaire panaméricain sur les semences	Santa Cruz de la Sierra (BO) juillet 2002	R. Lavignolle
Atelier sur la biosécurité organisé par l'Université des Nations Unies (UNU)	Oulan-Bator (MG) juin 2002	M. Tabata
Réunion sur les dénominations variétales à l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	Angers (FR) juin 2002	P. Button

<u>Événement</u>	<u>Lieu et Date</u>	<u>Fonctionnaire de l'UPOV</u>
Troisième réunion technique régionale asiatique pour la protection des obtentions végétales	Séoul (KR) juillet 2002	R. Jördens P. Button M. Tabata
Mission d'enquête dans des pays insulaires du Pacifique et séminaire national à Fidji	Suva (FJ) juillet 2002	R. Jördens M. Tabata
Visite au Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche	Tokyo (JP) juillet 2002	R. Jördens M. Tabata
Séminaire international sur le thème : "L'examen des variétés céréalières du point de vue de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité"	Moscou (RU) Juillet 2002	V. Derbenskiy
Séminaires nationaux itinérants sur la protection des obtentions végétales et des droits d'obteneur conformément à la Convention UPOV	Erevan (AM) et Tachkent (UZ) septembre 2002	R. Jördens V. Derbenskiy
Réunion sur les dénominations variétales à l'OCVV	Angers (FR) septembre 2002	Y. Huerta
Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)	Tsukuba (JP) septembre 2002	M. Tabata
Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)	Rio de Janeiro (BR) septembre 2002	P. Button R. Lavignolle
Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)	Nagano (JP) septembre 2002	P. Button
Quatrième réunion du Comité consultatif d'experts pour le service consultatif central sur la propriété intellectuelle organisée à l'ISNAR	La Haye (NL) octobre 2002	R. Jördens
Réunion du Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales	Angers (FR) octobre 2002	R. Jördens
Première réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et neuvième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Rome (IT) octobre 2002	M. Tabata

<u>Événement</u>	<u>Lieu et Date</u>	<u>Fonctionnaire de l'UPOV</u>
Séminaire sur la protection des formes de la vie	Guatemala (GT) octobre 2002	R. Lavignolle
Colloque sur l'importance que revêt le Traité de Budapest	Budapest (HU) octobre 2002	R. Jördens
Atelier de formation consacré au réseau INGER, organisé par l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), et réunion du CCT INGER	Bangkok (TH) novembre 2002	M. Tabata
Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)	San Carlos de Bariloche (AR) novembre 2002	P. Button P. Senghor
Comité de la propriété intellectuelle de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS)	Königswinter (DE) novembre 2002	R. Jördens P. Button
Table ronde sous-régionale sur les stratégies d'utilisation du système de propriété intellectuelle aux fins de promouvoir l'innovation et le transfert de technologies dans le secteur agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest	Abuja (NG) novembre 2002	P. Senghor
Congrès <i>Asian Seed 2002</i>	Ho Chi Minh-Ville (VN) novembre 2002	R. Jördens M. Tabata
Séminaire national de l'UPOV	Ho Chi Minh-Ville (VN) novembre 2002	R. Jördens M. Tabata
Réunion organisée par l'OCVV avec des représentants de ses services d'examen	Angers (FR) novembre 2002	P. Button
Séminaire national UPOV/OMPI/OADA sur la propriété intellectuelle et la protection des obtentions végétales	Khartoum (SN) décembre 2002	R. Jördens P. Senghor

[Fin de l'annexe III et du document]